

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 FÉVRIER 2012** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12,26 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12,27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 26.1 DOSSIER ROBERT CHAMBODIE – Installation septique non conforme;
- 26.2 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – Adjudication du contrat.

12-18 RÉSOLUTION NO 12-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12,28 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

12,28.1 SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2012.

12-19 **RÉSOLUTION NO 12-19**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2012 tel que présenté.

12,28.2 SESSION SPÉCIALE DU 30 JANVIER 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 30 janvier 2012.

12-20 **RÉSOLUTION NO 12-20**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 30 JANVIER 2012

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 30 janvier 2012 tel que présenté.

12.29 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12.30 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil que la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin a été reportée à lundi prochain. Elle mentionne que le parc recherche actuellement un nouveau traiteur pour le service des repas.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. Il souligne qu'une compagnie de transport veut s'établir dans le parc industriel. Cependant, la vente du terrain aura pour effet de coûter 150 000 \$ à la société pour aider l'entreprise à absorber le coût du remplissage du terrain.

Il mentionne également que le dossier devrait éventuellement se retrouver sur la table du conseil municipal afin qu'il étudie la possibilité d'ajuster la réglementation en vue de rendre conforme les projets d'expansion de cette compagnie.

12.31 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport de l'administration et celui de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du service de sécurité incendie est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,32 COMPTES DU MOIS

12-21 RÉSOLUTION NO 12-21 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET QUARANTE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (124 723,98 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12,33 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12,34 RESSOURCES HUMAINES – Salaire de la préposée à l'entretien ménager

12-22 RÉSOLUTION NO 12-22 SALAIRE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Christiane Leroux a déposé une demande de révision salariale pour le poste de préposée à l'entretien ménager;
- 2 L'étude sur les salaires de la firme Pilon et Associé indique que le salaire du poste de préposée à l'entretien ménager de la ville se retrouve dans les dernières municipalités citées dans l'échelle salariale;
- 3 Il y a lieu d'ajuster le taux horaire pour qu'il se rapproche de la moyenne présentée dans l'étude de Pilon et Associé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MAJORATION DU TAUX HORAIRE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls accepte de majorer le taux horaire du poste de préposée à l'entretien ménager de **DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (2,66 \$)**. Cette majoration est rétroactive au 1^{er} janvier 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

12,35 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

12,35.1 NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR

12-23

RÉSOLUTION NO 12-23 NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 1 Le directeur actuel du Service de sécurité incendie, M. Stéphan Jodoin, quittera ses fonctions le 3 mars 2012;
- 2 M. Stéphane Ouellette occupe le poste de directeur adjoint du service depuis le 6 juin 2011;
- 3 M. Ouellette possède l'expérience et les qualifications nécessaires pour le poste de directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Ouellet directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Kingsey Falls et ce, à compter du 4 mars 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Stéphane Ouellet.

12,35.2 REMBOURSEMENT POUR BOTTES DE TRAVAIL DES PREMIERS RÉPONDANTS

Ce point est reporté à une session ultérieure.

12,36 TRÉSORERIE – Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey – Frais d'administration

12-24

RÉSOLUTION NO 12-24 FRAIS D'ADMINISTRATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement numéro 12-01 sur les tarifications;
- 2 Ledit règlement prévoit des frais d'administration de 15 % pour la facturation entre municipalités;
- 3 La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne facture pas de frais d'administration autres que ceux prévus dans les ententes déjà signées;
- 4 La Ville de Kingsey Falls est satisfaite du partenariat qu'elle entretient avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FRAIS D'ADMINISTRATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à ne pas facturer les frais d'administration de 15 % à la Municipalité de St-Félix-de-Kingsey pour les services autres que ceux prévus à des ententes déjà signées.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

12.37 BIBLIOTHÈQUE

Les membres du conseil se questionnent sur une apparence de conflit d'intérêt possible concernant un conseiller qui travaille pour une entreprise susceptible de déposer une soumission dans le dossier d'agrandissement de la bibliothèque municipale.

Les membres du conseil demandent au directeur général de vérifier auprès des procureurs de la ville et d'obtenir l'information par écrit si possible, à savoir s'il contrevient à l'article 304 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

12.38 7, RUE TARDIF – Mandat pour les travaux de rénovation de l'entrée et de la salle de toilette

12-25

RÉSOLUTION NO 12-25 SALLE COMMUNAUTAIRE – 7, RUE TARDIF TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a entrepris des travaux de rénovation de la salle communautaire située au 7, rue Tardif;
- 2 La ville a obtenu une subvention dans le cadre de son projet MADA pour la mise aux normes de la salle communautaire pour l'accessibilité aux personnes handicapées et des aînés;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux;
- 4 La firme Construction Martin Chaput a déposé la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec la firme Construction Martin Chaput de Kingsey Falls pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la salle communautaire, située au 7, rue Tardif, pour l'accessibilité aux personnes handicapées et des aînés, le tout tel que décrit aux plans de l'architecte et à la soumission du 30 janvier 2012.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUARANTE-DEUX MILLE CENT TRENT-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (42 138,44 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Construction Martin Chaput.

12.39 DÉNEIGEMENT

Les membres du conseil demandent au directeur général de faire enlever la glace en bordure des trottoirs sur la rue Tardif afin d'élargir la voie publique.

12.40 INSPECTION RÉGIONALE – Nouvelle entente avec la MRC d'Arthabaska

12-26

RÉSOLUTION NO 12-26 NOUVELLE ENTENTE AVEC LA MRC D'ARTHABASKA POUR LE SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls utilise les services d'inspection régionale de la MRC d'Arthabaska pour son service d'urbanisme;
- 2 Des échanges ont eu lieu entre la MRC d'Arthabaska et les municipalités utilisant les services d'inspection régionale;
- 3 Le MRC d'Arthabaska doit ratifier de nouvelles ententes pour son service d'inspection régionale;
- 4 Il y a lieu de signer le projet d'entente soumis par la MRC d'Arthabaska le 19 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une nouvelle entente avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska pour la fourniture de ses services pour l'inspection municipale et l'application des règlements d'urbanisme.
- 2- **DÉSIGNATION.** À cette fin, la Ville de Kingsey Falls désigne Mme Diane Beauchesne, à titre d'inspectrice en bâtiment, de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique.

- 3- **ASSURANCE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service.
- 4- **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

12,41 ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9, RUE CARON

12-27 **RÉSOLUTION NO 12-27**
ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ
AU 9, RUE CARON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut se constituer un inventaire de terrains à vocation communautaire;
- 2 Les Apôtres de l'amour infini se disent disposés à aliéner l'immeuble situé au 9, rue Caron et ses accessoires à la Ville de Kingsey Falls pour la somme de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des Apôtres de l'amour infini l'immeuble situé au 9, rue Caron à Kingsey Falls et désigné comme étant les parties de lots 6-83 et 6-84, RANG 12, du cadastre officiel du canton de KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND, avec le bâtiment.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT MILLE DOLLARS (100 000,00 \$)** pour l'achat de l'immeuble et à acquitter les frais de notaire pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à la transaction.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **MANDAT AU NOTAIRE.** La Ville de Kingsey Falls mandate la notaire Joanne Fournier afin qu'elle effectue les recherches de titres et la préparation des documents nécessaires à l'établissement de l'acte d'achat de cet immeuble.
- 5- **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Apôtres de l'Amour infini et à Me Joanne Fournier.

12.42 CPTAQ – Appui à une demande de lotissement présentée par Mme Joanne Patenaude

12-28

**RÉSOLUTION NO 12-28
CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE DE
LOTISSEMENT DE JOANNE PATENAUDE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Joanne Patenaude est propriétaire de deux lots d'une superficie totale de 2 646,4 mètres carrés, soit les lots 7N-2 et 7N-3, rang 12, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond et contigus au terrain visé;
- 2 M. Alain Lemieux, propriétaire des parties de lots d'une superficie totale de 37,62 hectares, soit les parties de lots 7N-P et 7D-P, rang 11 et 12 du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond, aimerait vendre une partie du terrain située de l'autre côté du chemin Corriveau sur une partie du lot 7N-P représentant une superficie de 18,41 hectares;
- 3 La demande vise à permettre à Mme Patenaude d'implanter un verger et de la culture de petits fruits;
- 4 Le projet conserve le potentiel agricole des lots visés et des lots avoisinants;
- 5 Le projet envisage toujours les possibilités d'utilisation des lots visés à des fins d'agriculture;
- 6 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants n'empêche en rien le processus de l'agriculture;
- 7 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 8 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 9 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;
- 10 Il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 11 Ce projet préserve la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- 12 Le projet aura un effet sur le développement économique de la région;
- 13 La demande de Mme Joanne Patenaude est conforme à la réglementation municipale;

14 Monsieur Luc Duval, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question et qu'il s'abstient de voter;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de Madame Joanne Patenaude relativement au lotissement d'une partie du lot 7N-P, RANG 12, du cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND d'une superficie de 18,41 hectares.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à Mme Joanne Patenaude.

12,43 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention annuelle

12-29

**RÉSOLUTION NO 12-29
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. selon le calendrier suivant :
 - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
 - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
 - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

**12.44 ASSOCIATION DES POMPIERS DE KINGSEY FALLS –
Demande de subvention**

**12-30 RÉSOLUTION NO 12-30
ASSOCIATION DES POMPIERS
DE KINGSEY FALLS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville encourage le travail de ses pompiers volontaires en versant une subvention annuelle à leur association;
- 2 Un montant a été prévu au budget pour cette subvention;
- 3 Une demande a été faite pour le versement de cette subvention et qu'il y a lieu de l'accorder;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à l'Association des pompiers de Kingsey Falls la somme de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** tel que prévu aux prévisions budgétaires 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**12.45 COLLOQUE LA RELÈVE PREND SA PLACE – Demande de
contribution financière**

**12-31 RÉSOLUTION NO 12-31
COLLOQUE "LA RELÈVE PREND SA PLACE"
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond et l'École secondaire Monique-Proulx s'associent de nouveau et mettent sur pied un cinquième colloque sous le thème "*La relève prend sa place*" afin d'informer les jeunes sur les possibilités du marché du travail dans la région, sensibiliser les jeunes aux avantages de travailler dans la région et ainsi contrer le décrochage scolaire;
- 2 Un montant a été prévu au budget 2012 pour des dons et que des sommes sont toujours disponibles;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)** à titre de contribution financière au colloque “*La relève prend sa place*” mis de l’avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond en collaboration avec l’École secondaire Monique-Proulx qui aura lieu le 8 mai 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

12,46 COMPÉTITION DE VÉLO ET DE COURSE À PIED
« L’ENVOL DES PASSIONNÉS »

12,46.1 DEMANDE D’AUTORISATION POUR EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE

12-32 RÉSOLUTION NO 12-32
 Remplacée **AUTORISATION POUR CIRCULER DANS**
 Par R 12-88 **LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE**
DE LA COMPÉTITION DE COURSES À PIED ET À VÉLO
« L’ENVOL DES PASSIONNÉS »

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Monsieur Sylvain Laramée, résident de Kingsey Falls, organise, pour une troisième année, un événement spécial sur le territoire de la ville, soit une compétition de courses à pied et à vélo;
- 2 Cette activité s’adresse à tous les résidents de Kingsey Falls âgés de plus de 14 ans;
- 3 Les participants partiront du stationnement de l’aréna, emprunteront le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou;
- 4 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, monsieur Laramée doit obtenir l’autorisation des municipalités touchées par l’événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la compétition de courses à pied et à vélo « L’envol des passionnés » organisée par M. Sylvain Laramée et qui se tiendra le 20 mai 2012, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours, plus particulièrement le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la monsieur Sylvain Laramée.

12,46.2 DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DE RESSOURCES HUMAINES

12-33 **RÉSOLUTION NO 12-33**
Remplacée **COMPÉTITION DE VÉLO ET DE COURSE**
Par R 12-89 **À PIED « L'ENVOL DES PASSIONNÉS »**
PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Sylvain Laramée résidant à Kingsey Falls organise, pour une deuxième année, une compétition de vélo et de courses à pied qui s'adresse à toute la population de 14 ans et plus de la ville;
- 2 Pour la tenue de l'activité, M. Laramée demande à la ville de lui prêter de l'équipement et des ressources humaines;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à cet événement sportif qui contribue au bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE.** La ville est autorisée à offrir les services de deux (2) employés pour la tenue de la compétition de vélo et de course à pied « L'envol des passionnés » qui se tiendra le dimanche 20 mai 2012 de 7 h à midi. Les employés pourront utiliser des véhicules de la ville.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter les équipements disponibles suivants pour la tenue de l'événement :
 - 5 tables pliantes;
 - 25 cônes rouges;
 - 2 véhicules municipaux (conduits par les employés municipaux);
 - 3 panneaux d'arrêt sur pied;
 - 2 panneaux d'arrêt à main;
 - 12 gilets orange.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Sylvain Laramée.

12,47 CONCERT « LES CLASSIQUES DU PRINTEMPS » – Demande de contribution financière

12-34 **RÉSOLUTION NO 12-34**
CONCERT « LES CLASSIQUES DU PRINTEMPS »
CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les Productions Armagnac, en collaboration avec la MRC d'Arthabaska, organise au printemps 2012 trois concerts de musique classique dans trois municipalités différentes sous le thème « Les classiques du printemps »;

- 2 Ces concerts mettront en vedette les talents de musiciens professionnels locaux et régionaux;
- 3 Un de ces concerts est prévu au Parc Marie-Victorin le 25 mars 2012;
- 4 Une demande d'appui financier a été adressée à la ville pour défrayer une partie des coûts de promotion;
- 5 Il y a lieu d'encourager cet événement;
- 6 Des montants sont disponibles au budget 2012 pour des dons;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** aux Productions Armagnac pour le concert « Les classiques du printemps » qui aura lieu au Parc Marie-Victorin le 25 mars 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Francis Rivard des Productions Armagnac.

12,48 COMITÉ DE PARENTS DE LA GARDERIE SCHTROUMFETITS – Campagne de financement

**12-35 RÉOLUTION NO 12-35
CAMPAGNE DE FINANCEMENT
GARDERIE SCHTROUMFETITS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis 2008, la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* interdit aux garderies de demander une contribution aux parents utilisateurs pour une activité qui a lieu à l'intérieur de la garderie comme un spectacle de marionnettes pour Pâques;
- 2 Afin de permettre aux enfants de profiter de telles activités, le comité de parents de la garderie Schtroumpetits organise une levée de fonds pour payer ces activités;
- 3 Pour la prochaine campagne de financement, le comité de parents prépare un panier de produits et de services de Kingsey Falls pour un tirage au sort;
- 4 Il y a lieu d'encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU CE qui suit :

- 1- **DON.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à donner au comité de parents de la Garderie Schtroumpfpetits, dans le cadre de sa campagne de financement, une « carte de saison familiale de baignade » pour la saison estivale 2012 d'une valeur de 50,00 \$.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité de parents de la Garderie Schtroumpfpetits.

12.49 QUALITÉ DES MATIÈRES DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE – Adoption de la Charte des matières recyclables de la collecte sélective

12-36

**RÉSOLUTION NO 12-36
ADOPTION DE LA CHARTE DES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les matières recyclables récupérées par la collecte sélective municipale ne cessent de croître d'année en année
- 2 Une partie de cette augmentation des matières récupérées est constituée de contaminants déposés dans le bac, ce qui oblige le centre de tri à traiter davantage de matières non désirées et conséquemment d'assumer des coûts importants pour l'élimination;
- 3 Ce traitement peut avoir un impact sur les coûts de tri et de conditionnement chargés aux municipalités par les centres de tri;
- 4 Il importe de renverser cette tendance en incitant les citoyens à poser les bons gestes en matière de récupération;
- 5 Afin d'appuyer les municipalités dans leurs démarches visant à informer les citoyens concernant les matières à déposer dans le contenant de récupération, RECYC-QUÉBEC a développé, avec la collaboration des tous les partenaires du milieu, une Charte des matières recyclables de la collecte sélective;
- 6 Cette charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale et de faciliter la tâche pour le citoyen;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** La Ville de Kingsey Falls adopte la *Charte des matières recyclables de la collecte sélective* développé par RECYC-QUÉBEC, avec la collaboration de tous les partenaires du milieu.
- 2- **DIFFUSION.** La ville diffusera cette charte afin de bien informer ses citoyens et leur faciliter la tâche.

12,50 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – Appui

12-37 RÉSOLUTION NO 12-37 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
- 2 La région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
- 3 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;
- 4 Dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par, **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer les journées des 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

12,51 AFFAIRES NOUVELLES

12,51.1 DOSSIER ROBERT CHAMBODIE – Installation septique non conforme

12-38 RÉSOLUTION 12-38 DOSSIER ROBERT CHAMBODIE INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME ARTICLE 25.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-219, la Ville de Kingsey Falls a mandaté ses procureurs pour représenter ses intérêts dans le litige qui l'oppose à monsieur Robert Chambodie, domicilié au 31, rue des Diamants Sud, a Kingsey Falls, concernant l'obligation d'obturer ou de sceller un puits;
- 2 Monsieur Chambodie n'a pas procédé aux travaux exigés;
- 3 Il y a lieu que la ville se prévale de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROCÉDURE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à se prévaloir de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* dans le dossier du litige qui l'oppose à monsieur Robert Chambodie concernant l'obligation pour ce dernier d'obturer ou de sceller un puits.
- 2- **APPEL D'OFFRES.** À cet effet, la Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel de propositions sur invitation auprès des compagnies Groupe Puitbec inc., Lalime et Frères inc. et Degrandpré Puits Artésien pour sceller le puits aux frais de monsieur Chambodie, à défaut par monsieur Chambodie de respecter le délai de 120 jours.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Tremblay Bois Mignault & Lemay, procureurs de la ville.

12,51.2 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – Adjudication du contrat

12-39

RÉSOLUTION NO 12-39 TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES ET DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES CONTRAT À GESTION PRO-LIGNE/

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le traçage de lignes de rues et de traverses piétonnières;
- 2 Ces travaux sont prévus au budget de l'exercice 2012;
- 3 La firme Gestion Pro-Ligne a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Gestion Pro-Ligne, de Sherbrooke, pour le traçage de lignes de certaines rues de la municipalité et de traverses piétonnières pour les années 2012, 2013 et 2014, le tout tel que prévu à la soumission du 6 février 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (4 586,64 \$)** taxes incluses pour chacune des années 2012, 2013 et 2014.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gestion Pro-Ligne.

12,52 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 52.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

